



Procès-Verbal

Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 17
27 mars 2024

Par courriel : Jean-Luc Briand, Président de la Commission
Maxence Desmas, Benjamin Huteau, Manuel Vinet, Jérémy Jannault
Assiste : Sébastien Duret

Préambule :

M. Jean-Luc Briand, membre du club de Pont-Château AOS (540404), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Manuel Vinet, membre du club de Couëron Chabossière Fc (501979) et du GF Loire et Cens (560173), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et groupement.
M. Maxence Desmas, membre du club de La Chapelle des Marais (501941) et du GJ ASL FCCM (560849), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et groupement.
M. Jérémy Jannault, membre du club de St-Herblain Uf (522724), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Benjamin Huteau, membre du club de St-Julien Divatte FC (581162), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 16 du 26 février 2024 sans réserve.

2. Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

- **Feuilles de match des 16 et 23 mars 2024 non reçues à ce jour :**

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
28061888	U13 Elite à 11	FC Retz 1	St-Julien Divatte 1	Relance
28062430	U13 D3	St-Marc Foot 2	FC Presqu'île Vilaine 2	Relance
28063145	U13 D4	Nantes St Félix Ccs 2	Basse Indre Us 2	Relance
28063038	U13 D4	Nantes St-Joseph 2	Sorinières Élan 4	Relance

3. Festival Foot U13 Pitch du 30 mars 2024

- **U13 Féminines**

Le club de l'AC Chapelain a informé par courriel en date du 26 mars 2024 que son équipe ne participerait pas à la finale départementale U13F.

Considérant que cette équipe s'est qualifiée le 17 février 2024 et le motif de l'absence, l'AC Chapelain est amendé du droit d'engagement. La Commission regrette l'envoi tardif de cette information sur une épreuve fédérale.

Après étude de l'équipe classée deuxième lors du tour de qualification, la commission a proposé au CS Montoirin d'y prendre part. Vu la réponse favorable, la Commission valide la participation de l'équipe du CS Montoirin et remercie le club pour sa réactivité.

- **Obligations et organisation de la journée**

Les clubs ont été informés du déroulement de la journée et des dispositions règlementaires par messagerie officielle et sur le site Internet. Le programme des rencontres figure en annexe.

4. U13 Élite Passerelle Accès Ligue

La Commission rappelle les obligations de ce dispositif :

« Article 23 B.2 : Dispositions U13 Elite

- a. *Nombre minimal de joueurs inscrits sur la feuille de match*
L'équipe est composée en foot à 11 obligatoirement de 14 joueurs qui doivent être inscrits sur la feuille de match.
En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental U13 Elite, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur manquant, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.
- b. *Nombre de joueurs mutés maximum autorisés*
Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des règlements généraux.
En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur supplémentaire, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.

- c. *Nombre de joueurs U12 maximum autorisés*
Le nombre de joueurs titulaires d'une licence U12 pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à trois maximum.
En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur supplémentaire, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.
- d. *En tout état de cause, au cours d'une même rencontre, une équipe ne pourra pas totaliser un nombre de pénalités supérieur de plus d'une unité au nombre de points obtenus sur le terrain.*
A titre d'exemple : une équipe vainqueur, ayant obtenu 3 points sera sanctionnée au maximum de 4 pénalités en cas de non-respect des dispositions obligatoires, soit -1 point au classement pour une rencontre donnée.
De même, en cas de match nul, un maximum de 2 pénalités sera appliqué. En cas de défaite, un maximum de 1 pénalité sera appliqué. »

- **1^{re} journée du 16 mars 2024**

Après vérification des feuilles de match, la Commission relève :

- Nantes Dervallières Asc 1 : inscriptions de sept joueurs U12 :
 - o Licences n°9603555240, 9602843352, 9602261788, 9602476204, 9602789913, 2548519169 et 9603567629
- Le règlement autorise trois joueurs U12 maximum sur une feuille de match
- Nantes Dervallières a perdu la rencontre face à Nantes La Mellinet

La Commission décide pour l'équipe 1 de Nantes Dervallières Asc :

- Un retrait d'un point pour non-respect du nombre de joueurs U12.

Après vérification des feuilles de match, la Commission relève :

- Blain Es : inscriptions de cinq joueurs avec un cachet mutation dont deux hors période
 - o Licences n°2548114987, 2548165643, 2548481657, 2547934530, 2548349568
- Le règlement autorise quatre joueurs mutés maximum sur une feuille de match

La Commission décide pour l'équipe 1 de Blain Es :

- Un retrait d'un point pour non-respect du nombre de joueurs mutés.

- **2^e journée du 23 mars 2024**

Après vérification des feuilles de match, la Commission relève :

- Nantes Dervallières Asc 1 : inscriptions de cinq joueurs U12 :
 - o Licences n°9603555240, 9602261788, 9602476204, 9603699234, 9602843352
- Le règlement autorise trois joueurs U12 maximum sur une feuille de match
- Nantes Dervallières a perdu la rencontre face à Nantes La Mellinet

La Commission décide pour l'équipe 1 de Nantes Dervallières Asc :

- Un retrait d'un point pour non-respect du nombre de joueurs U12.

5. Étude du dossier

Match n° 28062142 Ancenis Rcasg 2 / Nant'Est Fc 1 U13 D1 Masculin groupe C du 23.03.2024

La Commission a reçu le courriel de l'arbitre désigné Monsieur Paolo LEFEUVRE licence n° 2547626000 concernant le règlement de ses frais d'arbitrage.

Considérant l'article 32 des règlements des critères U12-U13 masculins dispose que :

« Les frais de déplacement des arbitres, arbitres assistants et délégués pourront être pris en charge par le Centre de Gestion selon les modalités qu'ils fixent, et à défaut, dans les conditions déterminées ci-dessous :

(...)

2. *Lorsqu'un arbitre constate le forfait d'une équipe, il se fera régler uniquement ses frais de déplacement. Il le mentionnera sur la feuille de match avant sa remise et il établira un rapport, auquel il joindra sa feuille de frais, qu'il transmettra au District de Football de Loire-Atlantique, qui informera le club afin qu'il régularise sa situation*

9. Tout club déclarant forfait pour un match doit verser au club adverse une indemnité dont le montant est fixé en Annexe 5 aux RG de la LFPL, sans préjuger d'une amende fixée par la Commission d'Organisation ainsi que les frais éventuels des officiels. Il prend en charge, le cas échéant, les frais de déplacement de son adversaire pour le match aller ou le match retour, selon le barème en vigueur. »

En application des dispositions financières du Comité de Direction PV n° 06 du 06 avril 2023,

La Commission constate que :

- Le club de Nant'Est Fc n'a pas informé au préalable de son absence

En conséquence, la Commission décide :

- De mettre à la charge du club de Nant'Est Fc les frais de déplacement de l'arbitre soit 16,06€ (18x0,892) à débiter au compte du club
- De rembourser de cette même somme à Monsieur Paolo LEFEUVRE

6. Forfaits

. Forfaits

La Commission étudie :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux dont les sommes ont été fixées par le Comité de Direction en date du 06 avril 2023, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

La liste des équipes forfaits figurent en annexe.

7. Courriel

581699 SC Avesac Fégréac.

La diffusion des calendriers détaillés des rencontres a été tardif mais néanmoins cette date était prévu au calendrier général. La diffusion ayant eu lieu le mardi en vue du samedi, le club doit en tout état de cause vérifier le vendredi le lieu de sa rencontre ce qui ne peut justifier de la non prévenance.

Le Président de la Commission,
Jean-Luc Briand

La secrétaire,
Isabelle Perrette



Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Départemental 1 U13 Masculin / 3	C	519335	Nant'Est F.C. 1	FM 28062142	66524.1 23/03/2024
Départemental 2 U13 Masculin / 3	B	502454	Missillac Fc 1	FM 28062264	66626.1 16/03/2024
Départemental 3 U13 Masculin / 3	C	581699	Avessac Fegreac Sc 1	FM 28062461	66823.1 16/03/2024
Départemental 3 U13 Masculin / 3	I	519335	Nant'Est F.C. 2	FM 28062666	66914.1 23/03/2024
Départemental 4 U13 Masculin / 3	N	501946	Montoir Cs 3	FM 28063114 28063116	67212.1 16/03/2024 67214.1 23/03/2024
Départemental 1 U12 Masculin / 3	A	563770	Nantes Sporting Club 22	FM 28063415	67329.1 16/03/2024

Type de dossier : Administratif					
Dossier :	21783184	Match :	66914.1	Départemental 3 U13 Masculin / 3	Groupe I 885
Date :	23/03/2024		23/03/2024	512354 Reze Aepr 2	- 519335 Nant'Est F.C. 2
Personne :					Club : 519335 NANT'EST FOOTBALL CLUB
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			28/03/2024 28/03/2024 37,00€
Dossier :	21790160	Match :	66630.1	Départemental 2 U13 Masculin / 3	Groupe B 869
Date :	24/03/2024		23/03/2024	502454 Missillac Fc 1	- 560126 Sainte-Reine Crossac 1
Personne :					Club : 502454 MISSILLAC FOOTBALL CLUB
Motif :	13	Amendes Diverses Csd			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	100	Absence de rapport suite à échec FMI			28/03/2024 28/03/2024 42,00€
Dossier :	21790161	Match :	67050.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe C 897
Date :	24/03/2024		23/03/2024	502454 Missillac Fc 2	- 582205 Camoel Presqu'île Fc 3
Personne :					Club : 502454 MISSILLAC FOOTBALL CLUB
Motif :	13	Amendes Diverses Csd			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	78	Non présentation de la tablette			28/03/2024 28/03/2024 42,00€
Dossier :	21808864	Match :	66524.1	Départemental 1 U13 Masculin / 3	Groupe C 858
Date :	26/03/2024		23/03/2024	500268 Ancenis Rcasg 2	- 519335 Nant'Est F.C. 1
Personne :					Club : 519335 NANT'EST FOOTBALL CLUB
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			28/03/2024 28/03/2024 37,00€
Dossier :	21888354	Match :	66823.1	Départemental 3 U13 Masculin / 3	Groupe C 878
Date :	27/03/2024		16/03/2024	551077 Fay Bouvron Fc 2	- 581699 Avesnac Fegreac Sc 1
Personne :					Club : 581699 AVESSAC FEGREAC S.C.
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			28/03/2024 28/03/2024 37,00€
Dossier :	21744982	Match :	66626.1	Départemental 2 U13 Masculin / 3	Groupe B 869
Date :	14/03/2024		16/03/2024	502031 St Brevin Ac 2	- 502454 Missillac Fc 1
Personne :					Club : 502454 MISSILLAC FOOTBALL CLUB
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			22/03/2024 22/03/2024 37,00€
Dossier :	21774071	Match :	67212.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe N 943
Date :	18/03/2024		16/03/2024	540404 Pontchateau Aos 3	- 501946 Montoir Cs 3
Personne :					Club : 501946 C.S. MONTOIRIN
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			22/03/2024 22/03/2024 37,00€



1. Aspects Règlementaires :

→ Article 1 – Composition des équipes, conditions de participation et qualification des joueurs et joueuses	Page 4
→ Article 2 - Composition des Groupes	Page 5
→ Article 3 - Système de l'Épreuve dite « Échiquier » et programme de la journée	Page 5
→ Article 4 - Classement	Page 8
→ Article 5 – Fin de l'Épreuve – Classement final	Page 8
→ Article 6 - Protocole du Fair-Play	Page 9
→ Article 7 - Durée des Rencontres	Page 9
→ Article 8 - Discipline et Banc de Touche	Page 9
→ Article 9 - Équipement	Page 10
→ Article 10 - Lois du Jeu	Page 10
→ Article 11 - Arbitrage et Arbitres Assistants	Page 10
→ Article 12 - Opération "Carton Vert"	Page 10
→ Article 13 - Discipline	Page 11
→ Article 14 - Règlement	Page 11
→ Article 15 - Protocole de Fin d'Animation	Page 11
→ Article 16 - Écoresponsabilité	Page 11
→ Article 17 - Une « Compétition Festive et Éducative »	Page 12

2. Les Défis Techniques :

→ Descriptifs des ateliers :	
➤ Défi-Conduite	Page 13
➤ Défi Jonglage	Page 14

SAMEDI 30 MARS 2024 - AC SAINT-BRÉVIN

Introduction : La Fédération Française de Football et la Ligue du Football Amateur organisent pour la saison 2023-2024, la 8^{ème} édition du « **Festival Foot U13 - Pitch** », une manifestation qui vise à associer le sportif à l'éducatif !

Le rendez-vous est fixé à :

- ➔ **U13M : 8h30 précises**
- ➔ **U13F : 9h00 précises**

Chaque équipe sera composée de 12 joueurs ou joueuses titulaires d'une licence dûment complétée (autorisation médicale, photo...).

Le contrôle de la qualité de licencié(e)s (joueuses, joueurs, éducatrices, éducateurs, dirigeantes, dirigeants) sera exigé au début de la journée dans les conditions prévues à l'article 141 des Règlements Généraux de la FFF. Se présenter à l'accueil dès votre arrivée avec la feuille de match remplie. **La liste des licencié(e)s de chaque équipe comportant la photographie, sera extraite de Footclubs par le centre de gestion**, permettant aux membres de commission de valider la participation des licencié(e)s à la journée.

Chaque équipe devra prévoir 1 jeu de maillot.

● ASPECTS RÉGLEMENTAIRES ●

Les épreuves du Festival Foot U13 « Pitch » sont réparties de la manière suivante :

- ➔ 2 défis techniques (25% des points) :
 - ⌚ Défi-conduite
 - ⌚ Défi-jonglage
 - ⌚ 1 passage par joueur ou joueuse : si moins de 12 joueurs ou joueuses, tirage au sort pour un passage supplémentaire d'un ou de plusieurs joueurs ou joueuses de l'équipe.
- ➔ 2 quiz sur les règles (questionnaire individuel, 25% des points)
 - ⌚ Règles du jeu (5 questions par joueur ou joueuse)
 - ⌚ Règles de vie (5 questions par joueur ou joueuse)
- ➔ 5 rencontres de 16 minutes (50% des points)
 - ⌚ Attribution des points en fonction des victoires, nuls et défaites ; majorés d'un bonus offensif possible (point supplémentaire à partir du 2^{ème} but marqué)

Les 4 équipes U13M et U13F qui totaliseront le plus grand nombre de points seront retenues pour la Phase Régionale qui se déroulera le samedi 18 Mai 2024 au stade de Gagné à Orvault (club support : Orvault SF).

Les équipes participent avec 12 joueurs ou joueuses.

Peuvent participer au FFU13 M :

- Les joueurs U13 et U12 et les joueuses U13F et U12F
- 3 joueurs U11 maximum
- Les joueuses U14F

Peuvent participer au FFU13 F :

- Les joueuses U13F et U12F
- 3 joueuses U11F maximum

Chaque équipe se présentant avec un effectif inférieur à 12 sera pénalisée d'un retrait de 40 points par absence non justifiée.

Absence justifiée : Effectif complet, certificat médical datant de moins de 3 jours, sans autre joueur ou joueuse, événement exceptionnel.

Le comité d'organisation statuera sur la justification des absences.

Pourront participer à cette animation, seuls les joueuses ou joueurs titulaires d'une licence FFF en règle et qualifié(e) dans leur club au plus tard **le 31 janvier 2024**. Les joueuses ou joueurs présents sur le site et faisant partie de l'équipe qui ne seraient pas en mesure de présenter leur licence au moment du pointage des équipes et à l'appel des joueurs ou joueuses (aucun retard ne sera toléré) ne pourront en aucun cas participer à cette manifestation.

Le nombre de joueurs ou joueuses titulaires d'une **licence « Mutation »** pouvant être inscrit(e)s sur la feuille de match est **limité à 4 dont 1 maximum ayant changé de club hors période**.

Une joueuse qui a participé avec son club au FFU13 M lors de la phase départementale, peut participer au FFU13 F lors de la phase régionale avec ce même club, et inversement.

Le joueur / la joueuse suspendu(e) en raison de faits survenus en compétition officielle est interdit de participer au Festival Foot U13 Pitch.

Un match de Festival Foot U13 Pitch ne permet pas à un licencié de purger une suspension prononcée en raison de faits survenus en compétition officielle.

Il est préconisé que le temps de jeu par joueur ou joueuse soit au moins égal à 50% du temps de jeu total.

Toute équipe qui ne respecte pas les dispositions ci-avant énoncées pourra, en cas de qualification, être interdite de participer à la phase suivante du FFU13 M FFU13 F au titre de la saison en cours.

Article 2 – Composition des groupes :

Les équipes qualifiées ont été réparties dans un ordre prédéfini par un tirage au sort en :

- **U13M** : 1 Groupe de 16 équipes
- **U13F** : 1 Groupe de 16 équipes

U13M - GROUPE "A"				
N° d'ordre	Équipes	N° d'ordre	Équipes	
A.1	 Guérande Sa 1	A.9	 St-Herblain Uf 1	
A.2	 Carquefou Usja 1	A.10	 Camoël Presqu'île Vilaine Fc 1	
A.3	 Nort s/Erdre Ac 1	A.11	 Thouaré s/Loire Us 1	
A.4	 St-Nazaire Af 1	A.12	 Blain Es 1	
A.5	 Nantes Bellevue Jsc 1	A.13	 Vertou Ussa 1	
A.6	 Sucé s/Erdre Jge 1	A.14	 St Julien Divatte Fc 1	
A.7	 Nantes Fc 2	A.15	 Chateaubriant Voltigeurs 1	
A.8	 Geneston As Sud Loire 1	A.16	 Nantes La Mellinet 1	
U13F - GROUPE "B"				
N° d'ordre	Équipes	N° d'ordre	Équipes	
B.1	 Nantes Fc 1	B.9	 Gf Loroux Divatte 1	
B.2	 Pontchâteau Aos 1	B.10	 Gf Havre et Loire 1	
B.3	 Gf Violettes Sud Loire 1	B.11	 Gf Loirocéan 1	
B.4	 Gf Presqu'île 44 1	B.12	 Chateaubriant Voltigeurs 1	
B.5	 St-Nazaire Af 1	B.13	 Gf Orvault 1	
B.6	 Nantes Métallo Sc 1	B.14	 Carquefou Usja 1	
B.7	 Gf Loire et Cens 1	B.15	 Rezé Fc 1	
B.8	 Gf Phil'Coul 1	B.16	 Ac Chapelain 1	

Article 3 - Système de l'Épreuve dite « Échiquier » et programme de la journée

Les équipes seront opposées selon la formule dite "Échiquier"

Suite au tirage au sort, les premières rencontres dans le tableau ci-dessous :

Festival Foot U13M & U13F :

FESTIVAL FOOT U13 : 1° Tour	
U13M - GROUPE "A"	
A.1 - A.2 : Guérande Sa 1 – Carquefou Usja 1	A.3 - A.4 : Nort s/Erdre Ac 1 – St-Nazaire Af 1
A.5 - A.6 : Nantes Bellevue Jsc 1 – Sucé s/Erdre Jge 1	A.7 - A.8 : Nantes Fc 2 – Geneston As Sud Loire 1
A.9 - A.10 : St-Herblain Uf 1 – Camoël Presqu'île Vilaine Fc 1	A.11 - A.12 : Thouaré s/Loire Us 1 – Blain Es 1
A.13 - A.14 : Vertou Ussa 1 – St Julien Divatte Fc 1	A.15 - A.16 : Chateaubriant Voltigeurs 1 – Nantes La Mellinet 1
U13F - GROUPE "B"	
B.1 - B.2 : Nantes Fc 1 – Pontchâteau Aos 1	B.3 - B.4 : Gf Violettes Sud Loire 1 – Gf Presqu'île 44 1
B.5 - B.6 : St-Nazaire Af 1 – Nantes Métallo Sc 1	B.7 - B.8 : Gf Loire et Cens 1 – Gf Phil'Coul 1
B.9 - B.10 : Gf Loroux Divatte 1 – Gf Havre et Loire 1	B.11 - B.12 : Gf Loirocéan 1 – Chateaubriant Voltigeurs 1
B.13 - B.14 : Gf Orvault 1 – Carquefou Usja 1	B.15 - B.16 : Rezé Fc 1 – Ac Chapelain 1

Par la suite, à partir du 2^{ème} tour, ainsi que pour le 3^{ème}, le 4^{ème} et le 5^{ème} tour, l'ordre des rencontres est déterminé par les résultats et le classement des rencontres précédentes, comme suit :

- 1^{er} contre 2^{ème}
- 3^{ème} contre 4^{ème}
- 5^{ème} contre 6^{ème}
- 7^{ème} contre 8^{ème}
- 9^{ème} contre 10^{ème}
- 11^{ème} contre 12^{ème}
- 13^{ème} contre 14^{ème}
- 15^{ème} contre 16^{ème}

Aucune équipe ne rencontre deux fois le même adversaire.

Le cas échéant, elle rencontrera l'équipe la suivant au classement.

Le logiciel « ÉCHIQUIER » gère la répartition des terrains !

En cas d'égalité de points après chaque rencontre, les équipes sont départagées dans l'ordre de priorité suivant :

- 1. Le résultat de la rencontre entre les équipes concernées.**
- 2. Le classement du défi-conduite réalisé le matin.**

Le programme de la journée est disponible sur la page suivante.

● PROGRAMME ●

Festival Foot U13 - Pitch

U13 Masculins										U13 Féminines													
Accueil	8h30	Toutes les équipes (de A1 à A16)																					
Contrôle licences	9h00	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	Accueil	9h00	Toutes les équipes (de B1 à B16)											
	9h15	A9	A10	A11	A12	A13	A14	A15	A16		Contrôle licences	9h30	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8			
Ateliers Technique (passage n°1)	9h30	A1	A2	A3	A4	▼ Jonglerie ▼				▼ Conduite de balle ▼				9h45	B9	B10	B11	B12	B13	B14	B15	B16	
	9h40	A9	A10	A11	A12	Photo d'équipe officielle à la sortie du terrain				Photo d'équipe officielle à la sortie du terrain													
Ateliers Technique (passage n°2)	9h50	A5	A6	A7	A8	▼ Jonglerie ▼				▼ Conduite de balle ▼													
	10h00	A13	A14	A15	A16	Photo d'équipe officielle à la sortie du terrain				Photo d'équipe officielle à la sortie du terrain													
										Ateliers Technique (passage n°1)	10h10	B1	B2	B3	B4	▼ Jonglerie ▼				▼ Conduite de balle ▼			
											10h20	B9	B10	B11	B12	Photo d'équipe officielle à la sortie du terrain				Photo d'équipe officielle à la sortie du terrain			
										Ateliers Technique (passage n°2)	10h30	B5	B6	B7	B8	▼ Jonglerie ▼				▼ Conduite de balle ▼			
											10h40	B13	B14	B15	B16	Photo d'équipe officielle à la sortie du terrain				Photo d'équipe officielle à la sortie du terrain			
Terrains (Flammes)		Bleue	Jaune	Rouge	Vert	Orange	Rose	Grise	Violette	Terrains (Flammes)		Bleue	Jaune	Rouge	Vert	Orange	Rose	Grise	Violette				
Match - J1	11h15	A1 - A2	A3 - A4	A5 - A6	A7 - A8	A9 - A10	A11 - A12	A13 - A14	A15 - A16	Match - J1	11h40	B1 - B2	B3 - B4	B5 - B6	B7 - B8	B9 - B10	B11 - B12	B13 - B14	B15 - B16				
Match - J2	12h05	Gestion des rencontres par le logiciel								Match - J2	12h30	Gestion des rencontres par le logiciel											
Fin des matchs	12h30	Pause Méridienne								Fin des matchs	12h50	Pause Méridienne											
Quiz P.E.F. (en salle)	13h45	Toutes les équipes								Quiz P.E.F. (en salle)	14h15	Toutes les équipes											
Match - J3	14h45	Gestion des rencontres par le logiciel								Match - J3	15h10	Gestion des rencontres par le logiciel											
Match - J4	15h35	Gestion des rencontres par le logiciel								Match - J4	16h00	Gestion des rencontres par le logiciel											
Match - J5	16h25	Gestion des rencontres par le logiciel								Match - J5	16h50	Gestion des rencontres par le logiciel											
Récompenses	17h15	CÉRÉMONIE de CLÔTURE			présence obligatoire					CÉRÉMONIE de CLÔTURE	présence obligatoire					CÉRÉMONIE de CLÔTURE							
	17h30	Fin du Festival Foot U13																					

Article 4 – Classement :

Après chaque rencontre, un classement sera établi, par addition de points cumulés rencontre après rencontre en fonction du barème suivant :

- **Match gagné** : 48 points
- **Match nul** : 24 points
- **Match perdu** : 12 points
- **Match perdu par pénalité ou par forfait** : 0 point
- **Bonus offensif** : 12 points supplémentaires à partir du 2^{ème} but marqué dans le match !

Article 5 – Fin de l'épreuve – Classement final :

A l'issue de la journée, la Commission Départementale de Pré-Compétition - Foot à 8 - U13 établira le classement général prenant en compte le total des points cumulés sur toutes les épreuves (5) :

- **Rencontres**
- **Défis Techniques (conduite et jonglage)**
- **Quiz (règles de vie et règles du jeu)**

En cas d'égalité de points, le **défi-jonglage départagera** les équipes !

Ceci dans le but de définir le classement et de désigner les **4 équipes U13M et U13F qualifiées pour la phase régionale du Festival Foot U13 « Pitch » appelée à représenter le District de Football de Loire-Atlantique, le samedi 18 mai 2024 au stade de Gagné à Orvault (club support : Orvault SF).**

Matches	Défi-conduite	Défi-jonglage	Quiz règle de vie	Quiz règle de jeu
/ 240 points + bonus offensif (60 points)	/ 60 points	/ 60 points	/ 60 points	/ 60 points
Attribution des points en fonction des victoires, nuls ou défaites majorés d'un bonus offensif à partir de 2 buts marqués par rencontre. Victoire : 48 points Nul : 24 points Défaite : 12 points Bonus offensif : 12 points	Attribution des points en fonction d'un barème. Le barème est généré par le logiciel dédié à l'opération. Il est construit en fonction de la moyenne des temps du défi. La meilleure performance aura 60pts et les équipes les moins bien classées auront un minimum de 5pts.	1 pt par bonne réponse par joueur(se). Si moins de 12 joueurs/joueuses, la note générale de l'équipe sera ramenée sur 12 joueurs/joueuses. Le ratio sera automatiquement effectué par le logiciel de suivi.		

Article 6 – Protocole du Fair-play et temps de jeu :

Avant chaque rencontre :

Les joueuses ou joueurs (y compris les suppléant(e)s), éducatrices, éducateurs et arbitres se regroupent aux flammes des terrains pour effectuer une entrée sur la musique, puis l'ensemble s'aligne au centre du terrain et se salue par un check (voir croquis ci-dessous et page 15).



Après la rencontre :

L'ensemble des acteurs se retrouvent et se checke une nouvelle fois.

Temps de jeu - Préconisation :

Il n'y a pas de suivi du temps de jeu des joueurs ou des joueuses pendant les rencontres mais nous vous rappelons qu'il serait souhaitable que **le temps de jeu se rapproche des 50% du temps de jeu total sur la journée (soit 40 minutes) !**

Rappel, pendant la rencontre :

L'arbitre veille au bon déroulement dans l'esprit du Football de Pré-Compétition.

Educatrices, éducateurs, dirigeantes, dirigeants, laissons jouer les enfants. Aidons le jeune arbitre dans sa mission d'**Animateur du Jeu** en respectant ses décisions. Respectons le Football !

Article 7 – Durée des rencontres :

Les rencontres se jouent en **une seule période de 16 minutes**.

Le coup d'envoi des rencontres sera donné en même temps par la table de marque.

La gestion des éventuels arrêts de jeu et du temps supplémentaire relève de la seule responsabilité de l'arbitre.

Article 8 – Discipline et Bancs de touche (Zone Technique) :

L'accès au terrain est réservé aux joueurs et à l'encadrement des équipes.

Seuls, un éducateur et un dirigeant sont admis dans la zone technique sur présentation de leur badge. Celui-ci leur sera remis le matin même, dès leur arrivée sur **présentation OBLIGATOIRE de leur licence (éducatrice ou éducateur/dirigeant(e) ou joueuse ou joueur)**. Il ne sera toléré qu'une seule personne debout.

Toutes les autres personnes de la délégation de chaque club (accompagnateurs, parents, etc.) seront obligatoirement placées derrière la main courante !

Concernant les éventuels troubles (comportement, jeu brutal, etc.) **les arbitres peuvent être amenés à demander aux membres de l'encadrement des différentes équipes de sortir un joueur du terrain**. Il est souhaitable que l'encadrement anticipe les éventuels problèmes. Le joueur sorti est dans tous les cas remplacé pour le **reste de la rencontre !**

Incident grave

En cas d'incident grave, la commission d'organisation est habilitée à prendre toutes mesures conservatoires utiles.

Elle soumet le dossier à l'organe disciplinaire compétent pour éventuelle suite à donner.

Article 9 – Équipement :

Les rencontres ne pourront débuter que lorsque l'ensemble des joueurs auront une tenue correcte :

- Maillot dans le short
- Le port de protège tibias est obligatoire
- Chaussettes relevées au-dessous des genoux
- Pas de « tiptop », de sur-chaussettes, de chevillières ou de « strap » apparents.
- Pas de bijou (collier, boucles d'oreille...)

Article 10 – Lois du Jeu :

 Se référer au document « Les Lois du Jeu – U12/U13 Foot à 8 » sur le site internet > [cliquez ici](#)

Article 11 – Arbitrage & Arbitres assistants :

L'**arbitrage du centre** est assuré par un **arbitre officiel du District de football de Loire-Atlantique**.

Arbitres assistants : Arbitrage à la touche des Jeunes par les Jeunes, accompagné par un **arbitre officiel du District de football de Loire-Atlantique**.

A chaque temps de jeu, le responsable d'équipe proposera un joueur, qui sera arbitre assistant.

Un joueur ne peut pas être arbitre assistant 2 fois dans la journée.

Préconisation :

Il est souhaitable que 2 joueurs se partagent le temps de jeu de 2 fois 8 minutes, soit 10 joueurs différents sur les 5 rencontres.

Article 12 – Opération "Carton Vert" :

A l'occasion de cette phase départementale, le District de Football de Loire-Atlantique applique l'opération "**Carton Vert**" qui vise à valoriser les comportements positifs sur les terrains de football en cohérence avec les valeurs du football : **Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance** et **Solidarité**.

Mise en place du carton vert sur l'événement :

- Il récompense les **bons comportements et attitudes fair-play**
- C'est une **récompense individuelle** attribuée par les membres de la **commission technique départementale**
- Les joueurs et joueuses désignés seront **mis en avant** lors de la remise des récompenses



Ce "carton vert" apparaît comme une véritable distinction, et n'est pas pris en compte pour le classement final. Chaque joueur ayant reçu un « carton vert » se verra récompensé.

Article 13 – Discipline :

Chaque rencontre sera encadrée par un membre du District de football de Loire-Atlantique ou un membre de l'AC St Brévin.

La commission d'organisation sera chargée de régler tous les litiges et inconvenances.

Les éducatrices ou éducateurs des équipes sont les garants du comportement et de la tenue de leurs joueuses ou joueurs.

Article 14 – Règlement :

Le règlement de la 8^{ème} édition du **Festival Foot U13 - Pitch**, tel qu'il est prévu concernant la réglementation des compétitions nationales (Saison 2023/2024) fera référence.

Tous les cas non prévus seront réglés par la commission d'organisation, dont les décisions seront sans appel.

Article 15 – Protocole de fin d'Animation :

Par correction, notamment vis à vis des bénévoles du club qui accueille cette animation, tous les clubs (éducatrices, éducateurs, joueuses et joueurs) se doivent de rester jusqu'à la cérémonie de clôture « olympique ».

Par ailleurs, aucune récompense ne sera donnée avant la fin de la cérémonie de clôture.

Toute absence de club sera notifiée sur le bilan de l'animation à faire parvenir aux instances et sera soumis à la Commission Départementale Pré-Compétition - U13.

Article 16 – Écoresponsabilité :

Pour cette journée, le District de Football de Loire-Atlantique (via le volontaire en service civique) met en place les actions ci-dessous :



**J'ADOpte
UN MODE DE TRANSPORT
RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**

FAVORISER LE COVOITURAGE :

Optimiser le remplissage des voitures pour se rendre sur le lieu de l'évènement. Les enfants passent de bons moments ensemble et vous faites un beau geste pour la planète.

**JE TRIe
ET VISE LE ZÉRO-DÉCHET**

TRI SUR L'ÉVENEMENT :

Des poubelles de tri seront accessibles à proximité de l'espace restauration ainsi que sur l'ensemble du complexe. Merci de bien vouloir respecter les consignes de tri et de jeter vos déchets dans les poubelles adaptées.

TRI PAR ÉQUIPE :

Lors de l'accueil, chaque équipe se verra remettre un sac jaune. L'éducateur présent aura alors pour mission de récolter les déchets recyclables de l'équipe. Il devra par la suite, ramener ce sac au niveau de l'espace de collecte prévu à cet effet.

TEAM SUPPORTERS



> Venir aux couleurs de son club

Nous invitons les parents, accompagnateurs et supporters à **venir aux couleurs de leur club pour supporter leur équipe**. Au cours de la journée, les groupes de supporters seront **sollicités pour être photographiés**.

> Quiz des supporters

Au moment de la photo, un **quiz sera proposé** aux parents, accompagnateurs et supporters.

Les questions porteront sur les **bons comportements à adopter au bord des terrains**.



> Trophée de la meilleure "Team Supporters"

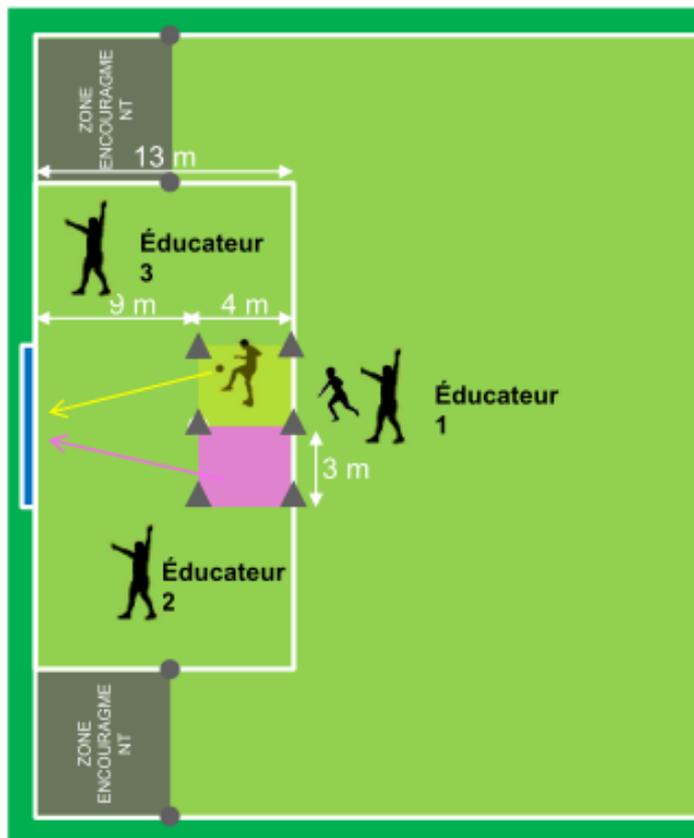
La meilleure "Team Supporters" **sera récompensée** à la fin de la journée en fonction de son **engagement sur la photo** (couleurs du club, enthousiasme, accessoires) et de sa **réussite lors du quiz**.

Défis Techniques DESCRIPTIFS DES ATELIERS



PHASE DÉPARTEMENTALE

Défi Jonglage



Objectif

Réaliser le meilleur temps possible en relais de 12 joueurs(ses).

Déroulé de l'atelier

Chaque joueur(se) doit réaliser des jonglages en statique (30 pour les garçons et 15 pour les filles) dans la zone prévue à cet effet (au choix) et enchaîner une frappe de volée ou au sol afin d'atteindre une des cibles de la bêche. L'entrée du joueur suivant dans la zone est déclenché au moment de la frappe sur le ballon du précédent (l'éducateur lâche l'épaule du joueur). Une fois le passage terminé, le joueur doit se diriger en zone d'encouragement. Le départ se fait balle au sol (ou à la main pour les filles), les 2 pieds sont autorisés (aucune surface de rattrapage), les jongles s'effectuent en posant le pied au sol avant chaque contact. Si 1 pied est posé à l'extérieur de la zone, les jonglages s'arrêtent.

Légende

- Tir gaucher
- Tir droitier
- Zone de jonglage pour gaucher
- Zone de jonglage pour droitier
- Zone d'encouragement

Malus

+ 2 sec par jonglage manquant (ex : 12 jongles au lieu de 30 = 18X2 sec.)

Bonus but

(1 rebond maximum avant la bêche)

Si cible atteinte, de volée = - 10 sec.

Si cible atteinte, frappe au sol = - 3 sec.

Pas de bonus si le tir est déclenché à l'extérieur de la zone de frappe

Éducateurs

Educ.1 : gestion des départs (tenir par l'épaule le joueur en attente) et chronométrage

Educ.2 : gestion des passages (comptage et respect du pied au sol entre chaque jongle)

Educ.3 : prise de notes (comptabilisation des malus et bonus, temps) gestion des ballons et des joueurs après le tir

Si moins de 12 joueurs

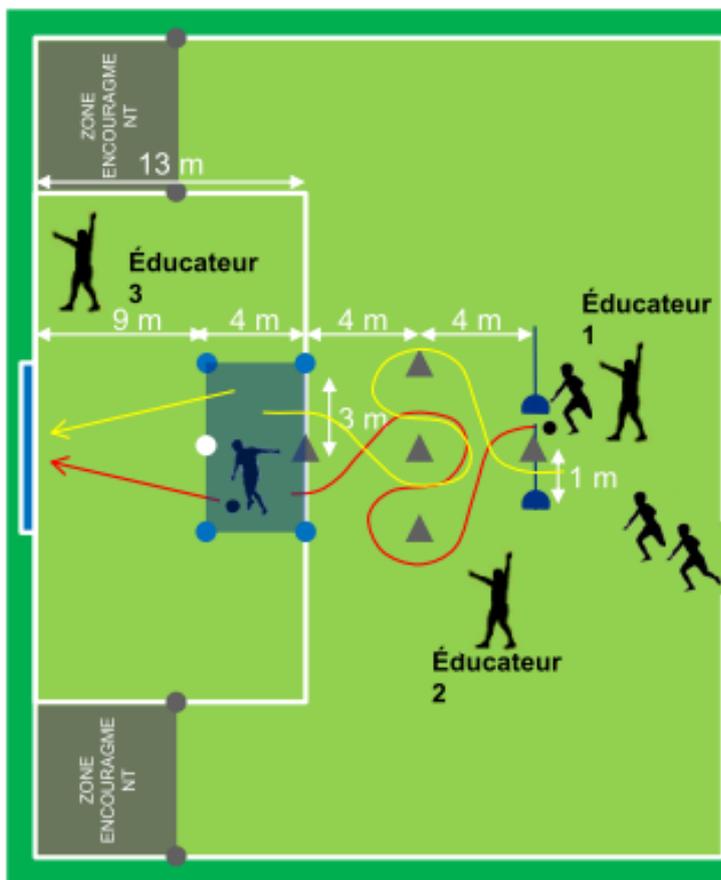
Tirage au sort sur le terrain au sein de l'équipe pour compléter le nombre de joueurs manquants afin d'arriver à 12 passages : celui qui passe 2 fois, commence le relais et le termine.

[Lien vers vidéo Youtube](#)



PHASE DÉPARTEMENTALE

Défi Conduite



Objectif :

Réaliser le meilleur temps possible en relais de 12 joueurs(ses).

Déroulé de l'atelier :

Chaque joueur(se) doit réaliser une conduite de balle pour arriver dans la zone de frappe et effectuer un tir afin d'atteindre une des cibles de la bâche. Le côté de départ est au choix. Le chronomètre démarre quand le 1er joueur débute la conduite de balle (passage de la ligne) et il s'arrête au moment du tir du dernier joueur. Le départ du joueur suivant est déclenché au moment de la frappe sur le ballon du précédent (l'éducateur lâche l'épaule du joueur). Une fois le passage terminé, le joueur doit se diriger en zone d'encouragement. Un joueur qui ne respecte pas le circuit doit revenir à l'endroit de l'irrégularité pour continuer le slalom. Si le tir est déclenché après passage du mauvais côté du dernier cône, pas de bonus possible.

Légende

- départ gaucher
- départ droitier
- zone de frappe
- zone d'encouragement

Temps bonus :

Si cible atteinte = -3 sec cible basse (1 rebond autorisé avant la cible) ou -10 sec cible haute sur le temps total. Pas de bonus si le tir est déclenché à l'extérieur de la zone de frappe.

Éducateurs :

- Educ.1 : gestion des départs (tenir par l'épaule le joueur en attente) et chronométrage
- Educ.2 : gestion des passages (respect du circuit)
- Educ.3 : prise de notes (comptabilisation des bonus, temps) gestion des ballons et des joueurs après le tir

Si moins de 12 joueurs(ses) :

Tirage au sort sur le terrain au sein de l'équipe pour compléter le nombre de joueurs manquants afin d'arriver à 12 passages. Celui qui passe 2 fois, commence le relais et le termine.



Soyez **P** **R** **Ê** **T** **S**
PLAISIR RESPECT ENGAGEMENT TOLÉRANCE SOLIDARITÉ
et à vous de jouer !

*Bonne journée
à tous...*

La Commission Départementale
Football de Pré-Compétition U13

Sébastien CORNUAULT
Le Conseiller Technique Départemental
de la pratique U13 M et U13 F

